

Léopoldville, le 31 octobre 1958.

N° 05/016387

ASTRIDA



Annexes : 3

Objet :
Vade Mecum
sur la police
de l'immigration

Messieurs les Administrateurs de Territoire
TOUS (Congo Belge et Ruanda-Urundi)

Instructions

06618 / *Sec 3.04 / Rue*

Messieurs les Administrateurs,

11. 11. 58

Subsidiairement à ma lettre 05/9324
du 19 juin 1958 par laquelle je vous transmettais
trois exemplaires du " vade mecum sur la police
de l'immigration ", j'ai l'honneur de vous faire
parvenir ci-joint, en 3 exemplaires, un feuillet
modificatif destiné à être inclus dans la brochure
précitée.

Donner table à Loupoul -oit

Recevoir H.R. du 22/4/58

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
L'Administrateur en Chef de la Sûreté,
p.c. Le Chef de Bureau,

JB

classer 1 table d'Instructions Ch. M O N S.

u 1 " avec Decret

9

1^o Mise à jour (août 1958).

L'arrêté royal du 22 avril 1958, coordonnant les dispositions des décrets des 27 décembre 1948, 4 juin 1956 et 2 décembre 1957, sur la police de l'immigration, a légèrement modifié la numérotation des articles de cette législation, telle qu'elle résulte de la coordination incluse dans le présent vade mecum.

La table de conversion ci-dessous permettra au lecteur, sans devoir remplacer les pages, d'apporter les modifications nécessaires au texte, tant dans l'énoncé de la législation (annexes 1 et 2) que dans les références qui sont faites à ses dispositions au cours des commentaires.

TABLE DE CONVERSION.

Décrets coordonnés (vade mecum)		A.R. du 22-4-1958	Décrets coordonnés (vade mecum)		A.R. du 22-4-1958
Art. 1	reste	inchangé	Art 13		devient art. 16
2		inchangé	14		17
3		inchangé	15		18
4		inchangé	16		19
4 bis	devient	art. 5	17		20
4 ter		6	18		21
5		7	19		22
6		8	19 bis		23
7		9	19 ter		24
7 bis		10	20		25
8		11	21		26
9		12	22		27
10		13	23		28
11		14	24		29
12		15	25		30